



LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE NEUCHÂTEL

REÇU CHANCELLERIE LE 2 IIIII 2026

TRANSMIS A : Chancellerie

COPIE A : Dir CCRH + DTRB + SEPOAUA

Chancellerie communale
Faubourg de l'Hôpital 2
2000 Neuchâtel

Transmission de résolution : « Pour une meilleure offre en matière des transports publics »

Madame, Monsieur,

Votre courrier du 31 mars dernier nous est bien parvenu et nous avons pris connaissance de la résolution intitulée « Pour une meilleure offre en matière de transports publics », adoptée par l'Assemblée citoyenne de la ville de Neuchâtel.

Cette résolution demande une amélioration de la fréquence des bus en soirée, avec une cadence de 10 minutes jusqu'à 22h00, puis de 15 à 20 minutes jusqu'à 00h30.

En préambule, nous tenons à remercier l'Assemblée citoyenne Neuchâtel Nord pour l'intérêt qu'elle porte à la desserte en transports publics en ville. Selon la Loi sur les transports publics (LTP), le Canton est responsable de la planification de l'offre en transports publics, en coordination avec les communes.

Une amélioration de l'offre en soirée dans les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds a déjà été mise en œuvre ces dernières années avec le prolongement de la cadence 10 minutes jusqu'à 20h00 - 20h30. Cette cadence passe ensuite à 20 minutes de 20h30 à 21h30, puis à 30 minutes jusqu'à 00h30. À l'avenir et en fonction des capacités budgétaires à disposition, La Chaux-de-Fonds devrait voir son réseau de jour se prolonger en soirée, améliorant ainsi grandement la lisibilité. Les observations montrent que la fréquentation des transports publics baisse dès 21h00.

Nous vous informons que le Plan directeur cantonal des transports publics (volet bus) est actuellement en cours de révision. Il prévoit notamment un renforcement des cadences des lignes urbaines en soirée, avec une fréquence de 15 minutes entre 20h30 et 00h30, tout en tenant compte du fait que la demande est moins élevée qu'en journée. L'horizon de mise en œuvre de cette nouvelle offre dépendra des moyens financiers du Canton.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur,
l'expression de nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 29 juin 2026



Au nom du Conseil d'État :

Le président,
F. MAIRY

La chancelière,
S. DESPLAND

Copie à :

Assemblée citoyenne de Neuchâtel Nord